



**Note aux riverains n°3 : Lotissement le GOUSSAT,
rue du vieux BOURG**

L'UCF42-Union cycliste du Forez et Saint Etienne HANDISPORTS organise, avec l'aide de la ville de VEAUCHETTE, les courses cyclistes HANDISPORT les samedi 17 et dimanche 18 mai 2025.

Pour votre tranquillité et pour la sécurité des compétiteurs, nous listons dans la présente note les contraintes imposées à la circulation des véhicules automobiles, en présentant nos excuses pour la gêne occasionnée.

Merci pour votre compréhension, nous vous invitons à venir encourager les coureurs et nous vous souhaitons de passer un bon moment avec eux et leurs supporters !

**Pendant les courses des 2 journées,
l'accès par la rue du vieux bourg sera interdit**



Attention !

Ceci rendra impossible l'accès au chemin de la villa pendant la durée des épreuves samedi et dimanche.

Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)



Sur la rue du vieux Bourg, la circulation sera réservée dans le sens de la course aux véhicules d'organisation, aux véhicules de secours et de police et aux riverains. Le stationnement sera interdit sur ces voies.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux concurrents et aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.



Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum) :

Sur RD54, Merci de bien indiquer votre destination aux signaleurs qui auront pour mission de dévier par la rue des chambons et le chemin des lièvres tout véhicule se présentant sur la RD54.

Lotissement le GOUSSAT :

En cas de nécessité impérative, l'accès ne pourra se faire que par le cheminement :

- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54.-> chemin de Chazet -> rue des étangs -> rue du vieux bourg.

Pour quitter le lotissement, le chemin des Bergettes sera utilisable comme à l'accoutumée (de préférence à la rue du vieux bourg)

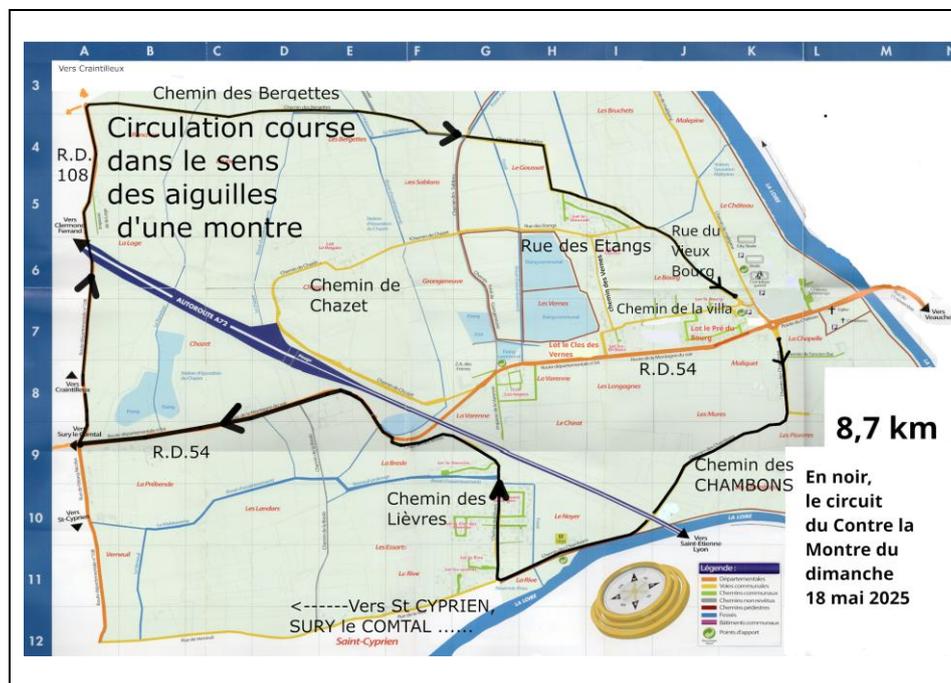
Rue du vieux bourg :

En sens unique (dans le sens de la course), stationnement interdit.

En cas de nécessité impérative, l'accès ne pourra se faire que par les cheminements :

- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54.-> chemin de Chazet -> rue des étangs -> rue du vieux bourg.
- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54.-> lotissement le Pré du bourg -> chemin de la villa -> chemin des Vernes -> rue des étangs -> rue du vieux bourg.

Dimanche 18 mai de 9h à 12h (maximum) :



Sur l'ensemble du parcours, la circulation sera réservée dans le sens de la course aux véhicules d'organisation, aux véhicules de secours et de police et aux riverains.. Le stationnement sera interdit sur ces voies.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.

Lotissement le GOUSSAT :

Merci d'éviter de passer par la rue du vieux Bourg :

La circulation sera libre sur le chemin de Chazet, la rue des étangs, le chemin des Vernes et la RD54 : Merci de privilégier ces voies pour quitter votre résidence ou y revenir.

Attention, la course sur le chemin des Bergettes se fera en sens inverse de la normale

Il ne faudra donc pas utiliser le chemin des Bergettes pour s'éloigner du lotissement du GOUSSAT
Union Cycliste du Forez (UCF42), Complexe Sportif rue Marcel PAGNOL, 42340 VEAUCHE
www.ucf42.com